

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 juin 2023 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper
Michel Breton, vice-président et représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Alain Quirion, représentant de Saint-Gédéon de Beauce,
William Lagrange, représentant de Saint-René
Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoit-Lâbre
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley
Léon Drouin, représentant de Lac Poulin
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert
Jean-Yves Busque, représentant de Saint-Simon-les-Mines
Michel Marcoux, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5769-23

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Gabriel Giguère
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5770-23

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 18 MAI 2023**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marrier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 mai soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 22 juin 2023;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2023;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2023, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Tableau TRIOM.

RÉSOLUTION NO: 5771-23

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 459 216,85 \$, salaires : 71 779,97 \$, pour un montant total de 530 996,82 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Annie Labbé, administratrice à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2024.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5772-23

EMBAUCHE D'UNE PROPOSÉE À LA BALANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraîche
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil entérine la décision prise par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Éric Maheux, à l'effet d'embaucher Madame Anne Lachance à titre de préposée à la balance, et ce, rétroactivement au 29 mai 2023,

QUE le salaire payé à Madame Lachance est conforme à la Politique de travail des employés réguliers de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 5773-23

EMBAUCHE DE MESSIEURS OLIVIER VACHON ET MATÉO ST-HILAIRE

- CONSIDÉRANT que Monsieur Olivier Vachon travaille pour la Régie depuis l'été 2022;
- CONSIDÉRANT que les commentaires concernant le travail effectué par Monsieur Vachon sont fort positifs;
- CONSIDÉRANT que la charge de travail pour la saison estivale exige l'embauche de deux étudiants;
- CONSIDÉRANT que monsieur Matéo St-Hilaire a démontré de l'intérêt pour le poste de journalier étudiant;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Gosselin
APPUYÉ par Monsieur Alain Quirion
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil embauche, rétroactivement, Monsieur Olivier Vachon afin d'effectuer différentes tâches durant la saison estivale comme emploi étudiant;

QUE ce conseil embauche Monsieur Matéo St-Hilaire afin d'effectuer différentes tâches durant la saison estivale comme emploi étudiant, et ce, dès la fin des classes;

QUE Messieurs Vachon et St-Hilaire soient rémunérés au taux horaire de 17,12\$ / heure.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5774-23

RÉNOVATION BUREAU

- CONSIDÉRANT que la Régie va procéder à un réaménagement des bureaux suite à l'embauche d'une préposée à la balance;
- CONSIDÉRANT que la Régie veut procéder à diverses rénovations et le remplacement des stores;
- CONSIDÉRANT les soumissions reçues;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Yves Busque
APPUYÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les rénovations qui sont à effectuer au siège social.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5775-23

ANALYSE EFFICACITÉ DE LA TORCHÈRE

CONSIDÉRANT que tel que stipulé dans leur mandat d'exploitation, la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau, a demandé des soumissions afin d'effectuer les analyses d'efficacité pour la torchère;

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 mai 2023, deux entreprises avaient déposé une offre dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les offres soumises ont été analysées par Monsieur Daniel Lagos, ing., M. Env. de Biothermica Technologies Inc.;

CONSIDÉRANT qu'une copie de la correspondance de Monsieur Lagos datée du 15 juin 2023 a été remise à chacun des administrateurs présents lors de cette assemblée;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lagos recommande d'octroyer à SNC Lavalin le contrat, selon l'offre déposée au montant annuel de 9 556,00 \$ plus taxes, pour la condition 1 et au montant annuel 11 506,00 \$ plus taxes pour les conditions 1 et 2 et ce pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Monsieur Daniel Lagos, ing., M. Env. de Biothermica Technologies Inc. et accorde à SNC Lavalin le mandat de déterminer l'efficacité de la torchère pour les années 2023 et 2024, au montant annuel de 9 556,00 \$ plus taxes pour la condition 1 et au montant annuel de 11 506,00 \$ plus taxes pour les conditions 1 et 2.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5776-23

**ENTENTE DE COLLABORATION – DÉFIS INNOVATION ÉCHOTEC
QUÉBEC**

- CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet TRIOM, la Régie a déposé sa candidature dans le cadre des Défis Innovation Québec, géré par Ecotech;
- CONSIDÉRANT que la candidature de la Régie a été retenue pour son défi de trouver une manière économiquement viable et durable de trier et de revaloriser les matières recyclables du procédé TRIOM;
- CONSIDÉRANT que l'entreprise Waste Robotics a été sélectionnée pour répondre aux défis soumis par la Régie;
- CONSIDÉRANT qu'une entente entre les parties concernées doit être conclue;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Denis Gosselin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général, M. Éric Maheux, à signer l'entente proposée par Ecothec Québec dans le cadre des Défis Innovation Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5777-23

ACHAT BACS 360 L

- CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux citoyens les bacs 360 L servant à la récupération des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT que la Régie possédait seulement 70 bacs 360 L en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels bacs;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à IPL;
- CONSIDÉRANT que le prix proposé est de 84,94 \$ plus taxes l'unité;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc-Antoine Poulin
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'achat de 500 bacs d'une capacité de 360 L au prix de 84,94 \$ plus taxes l'unité chez IPL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5778-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 42.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JEAN-PIERRE FORTIER

ERIC MAHEUX